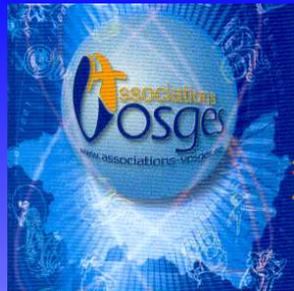




Où sont passés les bénévoles?

Nous vous proposons ici une réflexion intéressante sur le bénévolat.
(extrait de la revue Vivre Ensemble n° 69 éditée par l'UNAPEI)



[Liens et coordonnées utiles](#)

France Bénévolat

Association nationale dont l'objectif est de faire se rencontrer les bénévoles et les associations.

Le Centre France Bénévolat d'Épinal

7, rue Charlet
88000 EPINAL
Tel. : 03 29 82 98 59

UNAPEI

Le site de l'Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis

Association Tutélaire des Vosges

3 Place Foch BP 435
88011 EPINAL CEDEX
Tél. : 03-29-69-18-50

ADAPEI des Vosges

7 et 9 rue Antoine Hurault
BP 127
88003 EPINAL CEDEX
Tél. : 03-29-29-11-00



Où sont passées les bénévoles ?

"Un bénévole est une personne qui donne de son temps sans contrepartie financière, hormis le remboursement des frais occasionnés par ses missions. Selon les résultats d'une récente enquête de l'INSEE, on dénombre en France sept cent mille associations, tous secteurs d'activités confondus, qui regroupent environ vingt millions d'adhérents. Parmi elles, agissent douze millions de bénévoles dont quatre millions de "bénévoles réguliers".

Alors, me direz vous, où sont ces bénévoles ? Il est notoire que nos associations en ont besoin, ce qui est souvent prioritaire par rapport à la recherche de biens matériels ou d'apports financiers. Cette nécessité s'oriente, la plupart du temps, essentiellement vers la recherche de compétences pointues pour répondre à la complexification de notre environnement. Ne serait-ce pas là une des difficultés pour les recruter ? Ne faut-il pas être plus ouvert afin d'offrir à toutes les bonnes volontés la possibilité d'agir, que ce soit pour des tâches intellectuelles ou juste pour un petit coup de main matériel ?

Tous les profils de bénévoles existent. En fonction de leurs compétences, de leurs goûts, de leurs disponibilités, ils doivent pouvoir trouver leur place dans nos associations. Pour cela, la véritable définition d'un projet et d'un contrat associatifs est indispensable. Cela constitue une condition première pour offrir à tous un cadre claire et motivant dans lequel les bénévoles pourront se reconnaître. Militants actifs ou bénévoles ponctuels sont utiles pour contribuer à la vie des associations et pour apporter parfois un nouveau regard sur nos actions. Souvent, un bénévole ponctuel pourra, par la suite, devenir un militant actif, voire même un nouvel élu."

Extrait de la revue Vivre Ensemble n°69 éditée par l'UNAPEI
(Editorial signé par Gérard Galonnier, administrateur de l'UNAPEI)

Si vous avez connaissance d'articles concernant la vie associative, n'hésitez pas à nous contacter :

contact@associations-vosges.org